

NOUVEAU VILLAGE

«Genre» «Prénom» «Nom»

«rue»

«CP» «Ville»

Compte : «compte»

Voix : «voix»

Cesson, le 24 janvier 2009

CONVOCAION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIÉTAIRES DU GROUPE D'HABITATIONS DE NOUVEAU VILLAGE

Conformément à l'article 27-1 de nos statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association, se tiendra le :

VENDREDI 20 MARS 2009 A 20H45
Salle SODBURY – Avenue de la Zibeline
Cesson la Forêt

Venez nombreux à cette Assemblée, sans omettre les pouvoirs qui vous ont été confiés.

Attention : le jour où votre Délégué de Rue vous présente, pour émargement, cette convocation, et que vous n'êtes pas sûr de venir, **remettez lui immédiatement le pouvoir ci-joint complété.**

Vous pouvez donner votre pouvoir à tout autre copropriétaire, hormis le président.

Inscrivez le nom et l'adresse de la personne à qui vous donnez votre pouvoir.

Ces dispositions éviteront des lourdeurs dans la comptabilisation des voix et permettront de savoir plus vite si le quorum est atteint.

Ordre du jour : 2008 <ul style="list-style-type: none">- Approbation des rapports moraux- Bilan financier de l'année 2008- Quitus au comité sur la gestion 2008- Affectation des résultats 2009 <ul style="list-style-type: none">- Approbation du budget 2009- Fixation du premier acompte- Renouvellement des mandats- Questions diverses Pot de l'amitié	Annexes : <ul style="list-style-type: none">- <i>Rapports moraux</i>- <i>Rapport financier</i>- <i>Projet de résolutions</i>- <i>Liste des membres du Comité</i>- <i>Pouvoir</i>
--	---

Le président.
Jean-Louis DUVAL.

Rapports moraux

ESPACES VERTS M. MAURICE NAIL ET M. XAVIER FLANDROIS

Notre nouveau jardinier donne entière satisfaction, non seulement en tant que jardinier mais aussi dans les nombreux travaux que le comité lui demande. Nous avons une excellente équipe et c'est à nous d'en préserver la cohésion et l'efficacité.

Cette année, nous avons encore eu de nombreuses réparations sur la grosse tondeuse dont certaines relevaient plus de la compétence de mécaniciens que de l'entretien courant. Les jardiniers ont fait les deux.

Malgré une prévision d'augmentation importante du poste carburant entre 2007 et 2008, nous avons dépassé de 75% ce qui était prévu. Il en a été tenu compte dans les prévisions 2009.

Le poste élagage a lui aussi explosé (presque le double) ! Le Comité a jugé que toutes les demandes étaient justifiées et ne les a donc pas rejetées. Il en a été aussi tenu compte dans les prévisions de budget 2009.

Matériel : pour l'année prochaine, deux pneus neufs pour le tracteur ont été commandés.

Enfin, le comité réfléchit à la possibilité de réaliser quelques places de parking sur les espaces verts en accord bien sûr avec les riverains les plus proches et les délégués de rue, mais il y a très peu de possibilités, pensons donc à libérer nos garages !

ÉCLAIRAGE..... M. CHRISTIAN BARENNES

Au cours de l'année 2008, le vieux lampadaire N°18 (situé sur le chemin – abribus – piscine) a été remplacé par un neuf de 3,50 m de style.

Il ne reste plus que 3 lampadaires anciens pour lesquels il n'y a pas d'urgence ; ils ne sont ni en mauvais état, ni très exposés au vandalisme (ce n'était malheureusement pas le cas du n°18).

L'année a été relativement calme : 1 vol d'ampoule, 2 bris de vitrages, 6 pannes ayant nécessité l'intervention d'un technicien « FORCLUM » dont 3 au compte de la commune.

La rénovation (grattage de la rouille + peinture) a été poursuivie cette année : 26 lampadaires à ce jour, et cela sans frais pour la copropriété.

Pour information : une ampoule changée par nos jardiniers : 40 euros - un déplacement « FORCLUM » pour petite intervention : 150 à 200 euros mais de 200 à 300 euros pour dégradation volontaire.

Ne pouvant faire un tour complet de vérification qu'une fois par semaine : je tiens à remercier les personnes signalant rapidement les lampadaires en panne. Cela fait gagner du temps et évite des complications électriques lorsqu'il ne s'agit que d'ampoule.

PRESERVATION DU STYLE..... MME ANNE AMOUYAL

Comme chaque année, je me permets de rappeler que le respect du style de notre résidence est défini dans les statuts et leur "annexe". L'aspect de la résidence dépend bien de l'attention qu'y porte chacun d'entre nous. Le résultat de ces efforts, portant sur l'harmonie architecturale de l'ensemble, est la garantie de la conservation de la valeur de chaque propriété.

Travaux de rénovation :

En 2008, on a pu apprécier un bon respect général des statuts par les responsables des travaux de rénovation des façades ou toitures. 2 demandes de travaux ont été déposées; 2 acceptées par le comité et l'architecte (lucarnes de toit/ouverture fixe en sous-sol) Seules ombres au tableau; le litige non réglé avec un propriétaire constructeur d'un portail et la pose de palissades en bois, type claustras, non autorisées, dominant ou remplaçant la haie végétale.

Mutations : 6.mutations cette année.

Pour chaque maison changeant de propriétaire, une visite de conformité extérieure a été faite. Un avis de conformité a été adressé au notaire du vendeur, ainsi qu'au vendeur lui-même.

Résultats : pas de flagrante non conformité aux statuts, 2 conseils donnés concernant l'état du jardin, la teinte des volets.

Chaudières à condensation : statu quo ! Il semble que les installateurs, mieux formés à cette technologie, soient de meilleur conseil et proposent d'emblée le tuyautage par la cheminée.

Energie solaire : aucun nouveau dossier n'a été soumis. La question va se poser, et nous comptons travailler ensemble pour aider à l'avancée de solutions conformes pour la résidence.

PISCINE M. ANTOINE ROZIER ET M. RICHARD GIRAUD

Cette saison 2008 fût meilleure que les années précédentes, avec un soleil plus présent, des températures de l'eau plus élevées, et sur de plus longues périodes ; notamment du 15 juillet au 15 août.

De surcroît, la fréquentation s'en est trouvée augmentée par rapport à la même période sur 2007. Plus de soleil et plus de monde = augmentation de la consommation de chlore entraînant une commande non habituelle en fin de saison. Pour ne pas payer les frais de transport, nous avons décidé d'une commande plus importante qui nous permettra de bien entamer la saison 2009.

Hormis le démarrage toujours un peu délicat de notre système de traitement d'eau, aucun problème technique sérieux n'est venu perturber le bon fonctionnement de la piscine.

Le nettoyage annuel s'est passé dans la bonne humeur et l'efficacité de tous les bénévoles nous a permis de finir suffisamment tôt le samedi, pour se réunir autour d'un bon BBQ juste avant que la pluie ne s'invite. Un « Gentil Bénévole » nous a prêté son barnum pour nous abriter. Merci à tous les courageux.

Cette saison 2008 a vu partir 2 de nos piliers les plus importants. En effet, Maël FLOURIOT et Yann AGEORGES, qui ont travaillé en tant que MNS autour de notre bassin durant respectivement 9 et 7 saisons, nous quittent pour des raisons professionnelles.

Nous les remercions pour leur excellent travail et leur sérieux tout au long de ces saisons.

Ils seront difficiles à remplacer, car leur expérience et leur parfaite connaissance du bassin nous étaient précieuses.

Nous sommes donc à la recherche de 2 nouveaux (elles) MNS pour la saison 2009.

Cette année encore, nous avons fait face à de nouvelles dégradations :

- La porte de la piscine, totalement défoncée par de petits délinquants et parfaitement réparée par notre jardinier Thierry GUILLOT en une après-midi. Nous le remercions pour ce beau travail.
- Le grillage de la piscine, à nouveau cisaillé, pour voler notre tuyau d'arrosage et son enrouleur, d'où le rachat de ce matériel.

Trop d'usagers ne font pas l'effort de venir mettre à jour leurs cartes de piscine, alors qu'ils ont 5 mois pour le faire. Cela engendre un travail supplémentaire pour les maîtres nageurs et parfois des conflits. Avec toutes ces nouvelles constructions qui jouxtent notre résidence, de nombreuses personnes risquent de vouloir venir se baigner cet été.

Pour la saison 2009, il n'y aura aucune tolérance et ce, dès le premier jour d'ouverture.

Le nettoyage aura lieu cette année le 23 mai et le 24 si besoin, pour une ouverture le 30 mai.

En ce qui concerne les travaux de rénovation des plages, ceux prévus en 2008 seront effectués au premier trimestre 2009.

Le nettoyeur haute pression doit partir en réparation.

Il nous faut acheter une trousse d'analyses de l'eau, notre matériel commençant à être vieillissant. Cela nous permettra d'être en parfaite conformité avec la DAASS. Coût : 600 €.

Fin de mandat pour Antoine ROZIER, David MUSSARD est candidat pour le remplacer.

Cette année, le nettoyage de la piscine aura lieu les 23 et 24 mai 2009 + BBQ traditionnel

TELEVISION M. BERNARD TIBERGHIE ET M. YANNICK LE MENTEC

Améliorations réalisées : Mise à jour de l'installation de la TNT (ajout 4 chaînes gratuites)

Ajout d'un transpondeur suite aux changements de Canal Satellite afin d'assurer la continuité du service.

Interventions société PRESTANTENNES : Quelques remplacements indispensables de raccordement réseau extérieur / habitation ont été effectués à ma demande. Dans les anciennes tranches, l'accès aux trappes de visite (TV et téléphonie) s'effectue dans les parties privatives de certains jardins. Ceci est parfois mal accepté par certains propriétaires et il me faut alors rappeler que les personnes intervenantes (prises à partie) n'y sont pour rien.

Interventions responsable TV : La liste des chaînes que nous distribuons peut être consultée sur le site de Nouveau Village. Nous nous efforcerons de la maintenir à jour régulièrement.

www.nouveauvillage.com/tv.htm

Peu de visites à domicile cette année si ce n'est qu'une aide à la mise en place des chaînes "classiques" ou TNT pas toujours évidente (pas de notice du récepteur TV) ; à la mise en service ou le remplacement de décodeurs Canal ; au contrôle d'installation intérieure. La venue des écrans "plats" posent souvent des difficultés de mise en service. Nous nous efforçons de vous fournir une aide plus ou moins efficace.

Pannes : Gros soucis dus essentiellement à 4 événements :

1. Fin mars 2008 : remplacement des cartes de décodeurs (tout n'est pas encore réglé ...)
2. Début novembre 2008 : Changements de fréquences d'émission par Canal entraînant une série de changements de transpondeurs en station et des ennuis de synchronisation.
3. Panne EDF du 10/12/2008 : L'alimentation de 3 transpondeurs a lâché, un 4^{ème}. autonome, n'a pas apprécié. **63 chaînes à l'arrêt**. Remplacements faits dans le cadre du contrat de maintenance.
4. Grands froids de janvier 2009 : malgré une mise en place de chauffage des armoires, possibilité de décrochages images sur Canal. On cherche à y remédier (nouveau chauffage, calorifugeage armoires)

Incidents : Il est difficile de parcourir régulièrement l'ensemble des chaînes, aussi n'hésitez pas à nous signaler ces dysfonctionnements. De plus cela permettra de les corriger plus rapidement et de remonter ces informations vers Canal +.

RAPPEL : La pose de parabole ou d'antenne individuelle est soumise à l'approbation du Comité comme il est stipulé dans les « statuts et règlement » Article 17-2-10.

Évolution : La TNT évolue et passe en Haute Définition. Les postes anciens ne sont pas prévus pour la recevoir. Nos décodeurs Canal pas davantage. Le problème est remonté vers Canal +.

Remerciements : A tous ceux qui me font parvenir les informations sur les problèmes qu'ils rencontrent afin qu'on puisse rapidement intervenir pour tenter de les résoudre.

ESPACES LUDIQUESM. YANNICK LE MENTEC ET M. CHRISTIAN BARENES

Rappel : Les espaces ludiques recouvrent trois secteurs : l'aire de jeux enfants – le terrain de volley-ball/mini tennis – le jeu de boules.

Aire de jeux enfants : Les trois jeux qui y sont installés ont fait l'objet de dégradations, observées en juillet et en août : tags et début de « démontage » du jeu « éléphant ». Leur remise en état a été effectuée respectivement en septembre - enlèvement des tags – et en octobre – car liée à la livraison de pièces spécifiques au jeu « éléphant ». Ces travaux ont été effectués avec l'aide de M. Christian Barennes. Au cours de cette période, 800 litres d'écorce ont été versés dans la zone de sécurité du toboggan. Enfin, après un avis favorable du comité, de nouvelles pièces de pin traité et de nouveaux grillages ont été posés sur la clôture sud, au niveau des bancs (ou du moins ce qu'il en reste)

En parallèle, des recherches ont été effectuées auprès des fabricants et des installateurs de jeux. Il s'agit d'être en mesure de présenter 3 devis correspondant à la fourniture et la pose de un à deux jeux. Le respect des normes de sécurité – hauteur de chute, aire de sécurité – et la décision de faire poser ces jeux par une entreprise spécialisée sont ici des facteurs déterminants.

Terrain de volley : La bonne conservation des poteaux et du filet, récemment acquis, est désormais le principal souci. L'aluminium et le filet doivent être maintenus à distance des produits chimiques stockés dans le local de la piscine.

Jeu de boules : Peu utilisé, il n'est pas oublié de la végétation qui ne demande qu'à reprendre ses droits. Une petite campagne de désherbage a mobilisé les jardiniers.

Prévisions budget 2009 : Apport et traitement du sable, apport de copeaux de bois, remplacement de deux/trois barres de la clôture des jeux (côté est notamment), achat de 5 litres de produit anti-tags, achat des fascicules AFNOR sur les normes EN 1176 – EN 1177 (sécurité des aires de jeux)

RAPPORT D'ACTIVITES GENERALESM. MICHEL LOISEAU

Aménagement de la Rue de Paris : Lors de la réunion du 3 novembre 2008 à la mairie en présence du directeur général des services, du géomètre expert, pressenti par la municipalité, et du vice président de Nouveau Village, il a été constaté que les derniers plans en date établis par le service départemental du cadastre ne correspondaient pas à la réalité.

Suite à l'action du géomètre expert, les responsables du cadastre ont reconnu cet état de fait et ont entrepris courant janvier 2009 d'en effectuer la rectification.

D'après les indications données par les services du cadastre, le géomètre expert a déterminé la surface de la bande de terrain tombant sous l'emprise actuelle de la rue de Paris et appartenant à l'A.S.L. des propriétaires de Nouveau Village, en l'occurrence : 501 mètres carrés.

Lot 261 – « espace Jules Ferry » : remplacement des bâtiments préfabriqués :

La destruction des préfabriqués de l'école Jules Ferry, a été confirmée par les nouveaux élus de Cesson avec une remise à plat du projet initial :

- Diminution du nombre d'habitations (pas plus de 4 habitations, en cas de nouvelles constructions)
- Mise en place d'une concertation avec les représentants des enseignants, des parents d'élèves et de Nouveau Village pour traiter les questions de stationnement, de circulation ou encore de nuisances sonores.

Une 1^{ère} réunion a permis d'établir un constat de la situation actuelle (encombrement aux heures de pointe, problème de sécurité en raison des difficultés de circulation et de stationnement, absence de voirie pour les piétons, ...) et d'établir des propositions pour le réaménagement (créer un sens unique et une ouverture dans la rue d'Aulnoy, réduire le terrain actuel d'évolution pour y créer un stationnement destiné à la desserte de l'école, déplacer le terrain d'évolution à la place des préfabriqués...)

Les représentants de Nouveau Village ont réitéré à l'équipe municipale le souhait de pouvoir intégrer les nouvelles habitations à notre association.

Lors d'une 2^{ème} réunion, les élus de Cesson ont exposé un projet de réaménagement :

- mise en sens unique de la rue d'Aulnoy avec création d'une bande vélos-piétons séparée
- accès aux logements des enseignants par la rue du Clos du Louvre
- déplacement de l'ensemble des poubelles pour un ramassage rue du Clos du Louvre
- entrée des parkings de l'école par la rue du clos du Louvre

Concernant le plateau d'évolution et l'installation de nouvelles habitations, le projet est à consolider en tenant compte de la surveillance des récréations par les enseignants et des nuisances pour les habitants de la rue de Nangis.

Le besoin d'un nouvel équipement polyvalent pour l'école a été aussi évoqué lors de la discussion.

Les échanges continus entre le comité et la municipalité d'une manière constructive.

RAPPORT FINANCIER **M. GEORGES NALINE**

Arrêté des comptes de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Les tableaux en annexe présentent la réalisation par rapport au budget présenté et approuvé par notre dernière assemblée générale.

En synthèse, nous avons prévu de prélever 4 526 € sur nos réserves. La réalisation présente un excédent de 3 756,03 €.

Le budget 2009 qui vous est soumis ne prévoit pas d'augmentation de l'appel de charge par rapport à l'an passé.

Nous prévoyons des travaux d'investissement pour un montant de 23 100 €

Transpondeur : 1 200 euros

Achat de jeux : 3 000 euros

Plages piscine : 8 000 euros

Analyseur pH : 600 euros

Réfection sentiers : 9 000 euros

Panneaux : 1 300 euros

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2008	31/12/2007		31/12/2008	31/12/2007
Copropriétaires débiteurs			Réserves		
Solde sur charges	9 207.28	9 279.55	Réserves travaux futurs	49 030.17	44 615.80
Titres			Résultat de l'exercice		
Total compte titres	412.00	397.00	Total Réserves	52 786.20	49 030.17
Comptes bancaires et de caisse					
Conversion francs - euros					
Caisse	6.52		Copro. / emprunt sentier	2 967.79	2 967.79
Compte Courant	5 069.26	797.67	Travaux à payer	12 807.17	
Livret	53 866.10	41 523.74			
Total des Comptes	58 941.88	42 321.41			
TOTAL DE L'ACTIF	68 561.16	51 997.96	TOTAL DU PASSIF	68 561.16	51 997.96

REVENUS / Ressources			DÉPENSES		
	2008	2007		2008	2007
Emprunts auprès de la banque			20 Investissements	21 510.90	11 969.83
			30 Dépenses Générales	27 063.56	24 958.45
			40 Piscine	23 103.44	23 072.05
			50 Espaces Verts	65 130.66	76 474.98
Revenus d'investissement	1 285.04	991.75	58 Espaces Ludiques	495.08	714.10
			60 Télévision Lumière	5 278.94	4 639.25
Paie ment comptant sentier			70 Local & Divers	2 835.71	2 117.50
Trimestre	147 822.00	147 301.50	<i>Sous total 1</i>	145 418.29	143 946.16
Sentier	12 087.88	12 087.88	Sentier	12 020.60	12 020.60
<i>Écart conversion euros</i>			<i>Sous total 2</i>	12 020.60	12 020.60
Perte de l'exercice			Résultat de l'exercice	3 756.03	4 414.37
TOTAL REVENUS	161 194.92	160 381.13	TOTAL DÉPENSES	161 194.92	160 381.13

Année	2009	2008		Mensualité	Trimestre
1 Voix	42.60 €	42.60 €	1er trimestre 2008	3.55 €	10.65 €
6	255.60 €	255.60 €	2ème trimestre 2008	3.55 €	10.65 €
9	383.40 €	383.40 €	3ème trimestre 2008	3.55 €	10.65 €
11	468.60 €	468.60 €	4ème trimestre 2008	3.55 €	10.65 €
13	553.80 €	553.80 €	1er trimestre 2009	3.55 €	10.65 €
14	596.40 €	596.40 €			
15	639.00 €	639.00 €	Nombre de voix	3 470	
16	681.60 €	681.60 €	Taux de revalorisation	0.00%	
17	724.20 €	724.20 €	Budget 2008	147 822.00 €	

PS : emprunt sentier = il s'agit de prendre en compte le décalage de la réception et du paiement entre copro et propriétaires.

BUDGET 2008 / 2009	2008			2009	
REVENUS	Budget	Réal.	Var.	Budget	Var.
Sentiers (Emprunts/Comptant)	12 088	12 088	0.0%	9 012	-25.4%
Intérêt non soumis	700	1 285	83.6%	700	-45.5%
Trimestre	147 822	147 822	0.0%	147 822	0.0%
TOTAL REVENUS	160 610	161 195	0.4%	157 534	-2.3%
DEPENSES					
22 Aménagements ext.	18 000	21 056	17.0%	23 100	9.7%
23 Mat. Agricole		455			-100.0%
Total 20 Investissements	18 000	21 511	19.5%	23 100	7.4%
30 Dépenses Générales					
301 Salaires Nets	8 200	8 186	-0.2%	8 400	2.6%
302 Charges Sociales	6 000	7 671	27.9%	7 900	3.0%
31 Entretien Réparation	800	358	-55.3%	800	123.7%
32 Fournitures	2 000	1 458	-27.1%	2 000	37.2%
331 Affranchissement	600	359	-40.1%	600	67.0%
332 Télécom	800	717	-10.4%	800	11.5%
35 Assurances	2 400	2 525	5.2%	2 600	3.0%
36 Divers Gardiennage / avocat	7 000	5 789	-17.3%	7 000	20.9%
Total 30 Dépenses Générales	27 800	27 064	-2.6%	30 100	11.2%
40 Piscine					
401 Salaires nets	10 200	9 192	-9.9%	10 900	18.6%
402 Charges Sociales	7 000	5 155	-26.4%	6 000	16.4%
41 Entretien Réparation	1 800	1 748	-2.9%	1 600	-8.5%
42 Fournitures	2 500	3 090	23.6%	2 500	-19.1%
43 Eau	3 000	1 882	-37.3%	3 000	59.4%
44 Electricité	1 600	1 723	7.7%	1 800	4.5%
45 Pompes / Analyses	600	123	-79.5%	800	551.3%
47 Télécom	200	190	-4.9%	200	5.2%
Total 40 Piscine	26 900	23 103	-14.1%	26 800	16.0%
50 Espaces Verts					
501 Salaires nets	33 100	34 082	3.0%	35 300	3.6%
502 Charges Sociales	28 500	21 583	-24.3%	22 400	3.8%
51 Entretien Réparation	2 200	1 518	-31.0%	1 800	18.6%
52 Fournitures	200	80	-59.8%	200	148.8%
53 Eau	170	144	-15.2%	170	17.9%
54 Carburant	1 400	2 471	76.5%	3 000	21.4%
55 Engrais Phyto	220	228	3.4%	200	-12.1%
561 Plantations	560		-100.0%	340	
562 Elagage	1 700	3 068	80.5%	2 000	-34.8%
563 Dessouchage	250		-100.0%	200	
564 Abattage				270	
57 Enlèvement Ordures	1 900	1 958	3.0%	1 920	-1.9%
Total 50 Espaces Verts	70 200	65 131	-7.2%	67 800	4.1%
58 Espaces Ludiques	1 000	495	-50.5%	500	1.0%
60 Télévision Lumière					
62 Lumière	500	246	-50.9%	750	205.4%
63 Télévision	6 000	5 033	-16.1%	6 000	19.2%
Total 60 Télévision Lumière	6 500	5 279	-18.8%	6 750	27.9%
70 Local & Divers					
71 Entretien	200	0	-100.0%	200	
72 Matériel	400	346	-13.5%	400	15.6%
74 Electricité	1 800	2 169	20.5%	2 200	1.4%
76 Impôts	315	321	1.9%	315	-1.9%
Total 70 Local & Divers	2 715	2 836	4.4%	3 115	9.8%
80 Rembt. emprunts					
Total 80 Rembt. emprunts	12 021	12 021	0.0%	9 015	-25.0%
TOTAL DEPENSES	165 136	157 439	-4.7%	167 180	6.2%
SOLDE	-4 526	3 756		-9 647	

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : QUITUS DE LA GESTION 2008

Après avoir entendu les rapports moraux et la présentation des comptes de résultat et de bilan, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus sans réserve au comité syndical pour 2008.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter l'excédent de 3 756,03 € (trois mille sept cent cinquante six euros et trois cents) au compte de réserves pour travaux futurs. Après cette affectation, le compte sera créditeur de 52 786,20 € (cinquante deux mille septcent quatre vingt six euros et vingt cents)

TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DU BUDGET 2009

Après avoir entendu les projets d'investissements et de dépenses pour 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation et décide de fixer le montant d'une voix à 42,60 € (quarante deux euros soixante cents) pour une année et de confirmer l'appel de 10,65 € pour chacun des trimestres 2009.

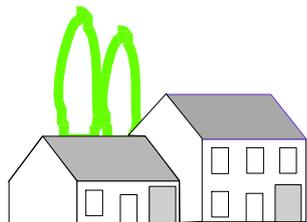
QUATRIEME RESOLUTION : FIXATION DU PREMIER ACOMPTE 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le premier acompte 2010 à 10,65 € par mois et par voix et rappelle que les charges doivent être payées avant le 15 du premier mois de chaque trimestre.

CINQUIEME RESOLUTION : ELECTION DE MEMBRE DU COMITE

L'assemblée générale ordinaire élit au comité pour une durée de 3 ans :

- Mme Anne AMOUYAL
- M. Christian BARENNE
- M. David MUSSARD
- M. Bernard TIBERGHIE
- M. Xavier FLANDROIS



NOUVEAU VILLAGE

MEMBRES DU COMITE A LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Président	Monsieur Jean Louis Duval	15 rue de Dagny
Vice-Président	Monsieur Michel Loiseau	52 rue de Montdauphin
Trésorier	Monsieur Georges Naline	6 rue de Jossigny
Secrétaire Général	Monsieur Bernard Tiberghien	18 rue de Guermantes
Espaces verts	Monsieur Maurice Nail Monsieur Xavier Flandrois	2 rue de Jossigny 6 rue d'Aulnoy
Piscine	Monsieur Antoine Rozier Monsieur Richard Giraud	18 rue d'Esbly 28 rue d'Esbly
Antenne Collective	Monsieur Bernard Tiberghien Monsieur Yannick Le Mentec	18 rue de Guermantes 4 rue de Favières
Espaces Ludique	Monsieur Yannick Le Mentec Monsieur Christian Barennes	4 rue de Favières 6 rue d'Esbly
Réseau Eclairage	Monsieur Christian Barennes	6 rue d'Esbly
Respect du style	Madame Anne Amouyal	5 rue de Lieusaint
Secrétaire Comptable	Madame Sylvie Coupard	

DELEGUES DE RUES

Aulnoy	Monsieur Baliteau	10 rue d'Aulnoy
Bréau	Monsieur Bily	7 rue de Bréau
Champeaux	Madame Saladin	15 rue de Champeaux
Dagny	Madame Duval	15 rue de Dagny
Esbly	Monsieur Barennes	6 rue d'Esbly
Favières	Monsieur Muzeau	10 rue de Favières
Guermantes	Madame Tiberghien	18 rue de Guermantes
Jossigny	Madame Guerif	4 rue de Jossigny
Lieusaint	Monsieur Ode	1 rue de Lieusaint
Montdauphin du 37 au 56	Madame Tiberghien	18 rue de Guermantes
Montdauphin du 13 au 36	Monsieur Streicher	15 rue Montdauphin
Montigny	Monsieur Mugnier	2 rue de Montigny
Nangis	Madame Douchin	12 rue de Nangis
Quiers	Monsieur Chaplet	3 rue de Quiers

Le secrétariat est ouvert :

- le mercredi de 08h30 à 11h00
- le jeudi de 08h30 à 11h00 et de 13h45 à 15h30
- le vendredi de 08h30 à 11h00
- le samedi de 09h00 à 13h30



NOUVEAU VILLAGE

Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 2009 à 20h45, salle Sodbury, 77240 Cesson

JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE DU COPROPRIÉTAIRE.

«Genre» «Prénom» «Nom» demeurant «rue» «CP» «Ville», soussigné, représentant «voix» parts sur 3 470 de la copropriété déclare être présent(e)

Numéro de lot : «lot». Numéro de compte : «compte».

Émargement :

POUVOIR

Je, soussigné, «Prénom» «Nom», propriétaire du lot N° «lot» représentant «voix» voix dans l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitations de Nouveau-Village, donne pouvoir à (1) pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 20 mars 2009 à 20h45, sur l'ordre du jour fixé dans la convocation : pour prendre part à toutes délibérations, votes ou scrutins, voter également toutes autres mesures qui pourraient être soumises à ladite Assemblée, me substituer et généralement exercer tous les droits conférés aux copropriétaires. Aux effets ci-dessus, signer tous émargements, registres et procès-verbaux, et faire en général, tout ce qui sera nécessaire en mes lieux et place.

Le présent pouvoir conservera tous ces effets pour toutes autres assemblées qui seraient appelées à délibérer sur le même ordre du jour par suite du report pour insuffisance de participants ou pour toutes autres causes.

Fait à le __.__.2009

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour pouvoir

Le mandataire

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour acceptation de pouvoir

JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE MANDATAIRE.

Je, soussigné (1),, ayant reçu pouvoir de «Genre» «Prénom» «Nom» représentant «voix» / 3 470 voix déclare être présent(e) :

Emargement :

(1) nom et adresse du mandataire.